

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Poste de transformation 33/225kV destiné à l'évacuation des productions de plusieurs parcs éoliens voisins

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GRID-WAY 1

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Julien ISAMBERT

RCS / SIRET

8 9 2 0 2 8 2 3 4 0 0 0 2 9

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Poste de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kV, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes.	Projet de poste de transformation privé de domaine de tension électrique HTA/HTB 33/225kV d'une surface d'environ 3000m <sup>2</sup> . Ce projet n'est pas soumis à classification ICPE et n'est pas soumis à la loi sur l'eau.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un poste de transformation HTA/HTB 33/225kV sur la commune de Vésigneul-sur-Marne (51240), raccordé en piquage sur la liaison aérienne RTE existante LA CHAUSSEE - RECY au niveau du pylône actuel. Le poste sera implanté sur la parcelle cadastrale ZW 0002. Aucune démolition ne sera nécessaire pour la construction du poste.

Ce poste sera constitué d'un transformateur de puissance, des matériels HTB et HTA nécessaires au raccordement des différentes installations.

Le pylône actuel 225kV situé sur la commune de POGNY, parcelle ZN 0024 sera remplacé par RTE par un nouveau de taille équivalente afin de permettre le raccordement au poste de transformation. Les positions cadastrales sont précisées au sein des plans annexés.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre le raccordement de futurs parc éoliens au réseau public de transport d'électricité RTE, dans une zone géographique où les autres solutions de raccordement sont soit lointaines en distance et/ou avec des délais de renforcement des ouvrages existants ou de création neufs trop importants.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble du poste électrique de transformation est situé à l'intérieur d'une enceinte grillagée d'environ 3000m<sup>2</sup> maximum sur une plateforme nivelée et compactée avec une pente d'environ 1%.

Le poste est clos par une clôture d'une hauteur de minimum 2.30m de couleur verte ou beige. Le poste n'occupe pas la totalité de la parcelle. La distance la plus petite entre la limite parcellaire et la clôture est de 2.5m, permettant l'entretien des abords.

Le poste se compose d'un bâtiment de contrôle-commande et d'équipements électriques extérieurs :

- la bâtiment de contrôle commande, de forme rectangulaire a une surface d'environ 460m<sup>2</sup>. Il sera surmonté d'un toit à deux pentes ou terrasse. Ce bâtiment sera recouvert d'un enduit de couleur à définir selon la meilleure insertion paysagère dans l'environnement,
- la partie extérieure est composée d'équipements électriques disposés sur une plateforme gravillonnée comprenant le portique d'ancrage recevant la ligne issue du pylône de la ligne RTE 225kV, d'une travée ligne pour les équipements de mesure, coupure et protection HTB, d'une travée transformateur avec les équipements de coupure et protection HTB, et un transformateur de puissance 33/225kV.

Une piste lourde sera créée entre le bâtiment et la partie comprenant les équipements HTB. Elle sera raccordée au chemin nommé "voie du midi". Les espaces libres seront gravillonnés.

Le pylône RTE existant sur la parcelle ZN 0024 de la commune de POGNY sera remplacé par un de taille équivalente et ne modifiera pas les caractéristiques paysagères et environnementales de la zone géographique.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet sera identique au précédent paragraphe durant sa phase d'exploitation.

Le poste de transformation fonctionnera de façon autonome avec ses automates et contrôle à distance, sans nécessiter la présence permanente du personnel. Du personnel sera présent lors des phases de maintenance de l'installation.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire.

Le projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie, en mètres carrés :	3000m <sup>2</sup> environ
Hauteur , en mètres :	-16.5m pour le portique du poste, -8m pour le transformateur, -35m pour le pylône RTE

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Poste de transformation : parcelle ZW 0002, commune de Vésigneul-sur-Marne (51240).

Pylône RTE : parcelle ZN 0024, commune de Pogny (51240).

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48° 53' 06" 349 Lat. 4° 29' 26" 99

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 48° 53' 06" 349 Lat. 4° 29' 26" 99

Point d'arrivée :

Long. 48° 53' 06" 349 Lat. 4° 29' 26" 99

Communes traversées :

Le poste sera implanté uniquement sur la commune de Vésigneul-sur-Marne et ne traverse aucune autre commune.

Le pylône RTE qui sera remplacé restera à son emplacement existant sur la commune de Pogny.

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'aura pas de besoin en eau. Suivant les conclusions de l'étude hydrologique, un bassin de rétention d'eau pourra être mis en place permettant de récupérer les eaux de pluie du bâtiment ainsi que celles des drains installés sur l'emprise du poste.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 20km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les conclusion de l'étude hydrologique, des drains pourront être installés au sein de l'emprise du poste et autour du poste sans pour autant modifier les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'évacuation des éventuels excédents de terres sera prise en charge par le maître d'ouvrage ou son sous-traitant délégué. Une concertation avec les exploitants agricoles aux alentours permettra de réutiliser ces excédents le cas échéant.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux amenés seront ceux constitutifs de la construction du projet. Cela ne nécessitera pas l'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émergences de ce type de projet sont inférieures à 3db(A). Les habitations les plus proches sont situées à environ 2km de l'entrée du poste, à proximité de la Route Nationale 44. Aucune gêne ne sera donc ressentie.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets éventuellement recueillis durant la construction ou l'exploitation du projet seront évacués et recyclés ou traités (huile de transformateur, matériaux utilisés durant la phase de construction, etc).



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la surface d'utilisation de la parcelle cadastrale, un pré-accord d'indemnisation a été trouvé avec le propriétaire. Hors la surface dédiée au poste, le reste de la parcelle ne verra pas de modification d'activité.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Différentes dispositions ayant attrait à la prévention des risques sur l'environnement et la santé des intervenants seront mis en oeuvre durant les phases de constructions et d'exploitation du projet.

Un ou plusieurs coordinateurs Santé Prévention et Sécurité seront mandatés par le maître d'ouvrage. Le recyclage et l'utilisation de matériaux recyclés ou à faible impact seront privilégiés. Les déchets seront traités, puis évacués et/ou recyclés. Pour favoriser son insertion dans le paysage environnant, nous prévoyons l'installation d'une clôture délimitant l'emprise du poste. De plus, la toiture et le coloris de bâtiment seront choisis afin de s'intégrer au mieux au paysage.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la maîtrise globale de la construction et de l'exploitation de ce type de projet, de l'impact visuel et sonore quasiment nul et de l'éloignement des habitants de la commune, nous considérons que l'impact de ce projet sur l'environnement ne nécessite pas d'évaluation environnementale et qu'il devrait en être dispensé.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 2 - Plan de localisation du projet Annexe 3 - Photos vierges du site Annexe 4 - Insertion du projet et plan d'implantation prévisionnel

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Sisteron

le,

30/11/2020

Signature

